



LA PETITE AVOCETTE

Lettre d'information des réseaux naturalistes
de Picardie Nature

Circulaire n°1 Atlas des Oiseaux Nicheurs de France Métropolitaine (2009/2011), la déclinaison picarde.

La Communauté ornithologique nationale est appelée à se mobiliser par la Ligue Française pour la Protection des Oiseaux et la Société d'Etudes Ornithologiques de France pour mener un projet important, l'Atlas des Oiseaux Nicheurs de France Métropolitaine (2009/2011) (AONFM).

Cette étude de l'avifaune nicheuse de France métropolitaine a pour objectifs,

- d'une part, d'actualiser la répartition de toutes les espèces sauvages d'oiseaux nichant spontanément en France métropolitaine
- d'autre part, d'aboutir à une estimation de leur nombre de couples. Pour une liste d'espèces rares et/ou menacées, elle sera précise car fruit d'un dénombrement, pour les autres, plus communes, elle s'appuiera sur une approche semi-quantitative.

La démarche va consister pour un carré de 10 km de côté de à dresser la liste des espèces nicheuses en déterminant pour chacune leur niveau de certitude de reproduction (certain, probable, possible) et leur nombre de couples ou au moins une estimation à l'échelle d'une portion d'espace.

La méthodologie de l'ANONFM vise à obtenir des résultats utilisables à l'échelon national. Son protocole adapté en conséquence produira des informations, qui seront, pour une majorité des espèces d'un intérêt limité pour évaluer leur situation à l'échelon régional. De plus, elles devraient être valorisées en 2012 ce qui est peu compatible avec la démarche d'observatoire dans laquelle s'est engagée Picardie Nature et qui nécessitera des bilans annuels.

Aussi, elle propose au réseau d'observateurs de la région quelques adaptations de la méthodologie nationale pour donner des résultats valorisables à l'échelon de la Picardie. Il s'agit ainsi de répondre à la demande nationale tout en optimisant l'organisation pour améliorer la connaissance de la situation des oiseaux nicheurs de Picardie

Quatre voies d'évolution de la méthodologie nationale ont été arrêtées lors de la dernière réunion du réseau :

- étendre la liste des espèces pour lesquelles le dénombrement exhaustif est demandé ;
- organiser le dénombrement des couples de certaines espèces rares et menacées en le programmant de façon cohérente dans le temps (au cours d'une même année) comme dans l'espace (vallée, massif forestier)
- améliorer la précision des fourchettes d'effectifs proposées du nombre de couples au contexte régional ;
- et de façon secondaire, d'assurer l'évaluation des effectifs des espèces communes en s'appuyant sur un échantillonnage réalisé par milieu.

Le projet a débuté officiellement le 1^{er} janvier 2009 avec l'échéancier suivant : de janvier 2009 à décembre 2011 : collecte, saisie et contrôle des données, de janvier 2012 à décembre 2012 : vérification, analyse et rédaction et 2013 : édition et publication. Pour la Picardie un bilan annuel sera assuré, en particulier sur l'état des prospections et les évaluations d'effectifs, voire des cartes en fonction de l'outil informatique utilisé.

La mobilisation d'un grand nombre d'observateurs sera nécessaire vu l'ampleur de la tâche. Le nombre de carrés à prospecter est important. La Picardie est couverte par 242 dont 163 sont entièrement dans le territoire régional et 26 à plus de 50 %. Les ornithologues devraient avoir en responsabilité un minimum de 210 carrés à prospecter, soit en théorie 12 600 heures de terrain à assurer sur 3 années.

Votre participation est donc plus qu'indispensable et ce projet sera donc la priorité du réseau « avifaune » de Picardie Nature pour les 3 années qui viennent.

Participer, comment ?

Déterminer le ou les carrés que vous prospecterez et en informer rapidement le coordinateur régional

Quel niveau faut-il avoir en ornithologie pour participer ?

Toute personne ayant un minimum de pratique de l'observation des oiseaux dans la région, c'est-à-dire ayant déjà vu (coché !) les espèces susceptibles de nicher sur son carré peut participer. L'idéal c'est aussi de connaître leur chant mais cela est moins indispensable que pour d'autres enquêtes comme le Suivi Temporel des Oiseaux Communs (STOC). Cette lacune pourra être compensée par un temps plus long passé sur le carré. Ensuite, les personnes plus novices peuvent s'associer à une personne plus expérimentée pour contribuer à l'étude d'un carré et le grand public pourra être mis à contribution plutôt à compter de 2010.

Combien de temps sera nécessaire par carré ?

En termes d'investissement en temps, un total de 60h/homme par maille est recommandé et estimé nécessaire pour obtenir une couverture géographique et des évaluations semi-quantitatives représentatives (sur la durée totale de l'enquête ou sur une saison ?). La couverture de la maille est considérée comme insuffisante en deçà de 20h/homme, correcte entre 20 et 60h/homme et très satisfaisante au-delà de 60h/homme. Le temps nécessaire sera en fait conditionné par la diversité et le niveau d'imbrication des différents milieux présents. Ils conditionnent principalement la diversité des espèces et leurs effectifs. Ce temps sera également augmenté pour les milieux mal aisés à prospecter (vastes, embroussaillés...).

Un observateur a trois années pour rechercher les oiseaux nicheurs d'un carré. Il peut donc l'assurer sur une saison comme sur 3. Cependant l'adaptation méthodologique régionale exigera qu'il passe sur les carrés qu'il a prévus de visiter au cours des 3 années pour y rechercher les couples et/ou chanteurs d'espèces rares et/ou menacées selon un calendrier figurant dans la présente circulaire.

Comment sont délimités les carrés

Le carroyage retenu s'appuie sur le découpage de la France en projection Lambert 93, en utilisant le carroyage 10x10 km. Pour mémoire, une carte au 1/50 000ème fait 20 x 23 km et un quart de 1/50 000 ème de l'Institut Géographique National qui est la maille de l'atlas régional picard des années 1980 est de 13 x 10 km.

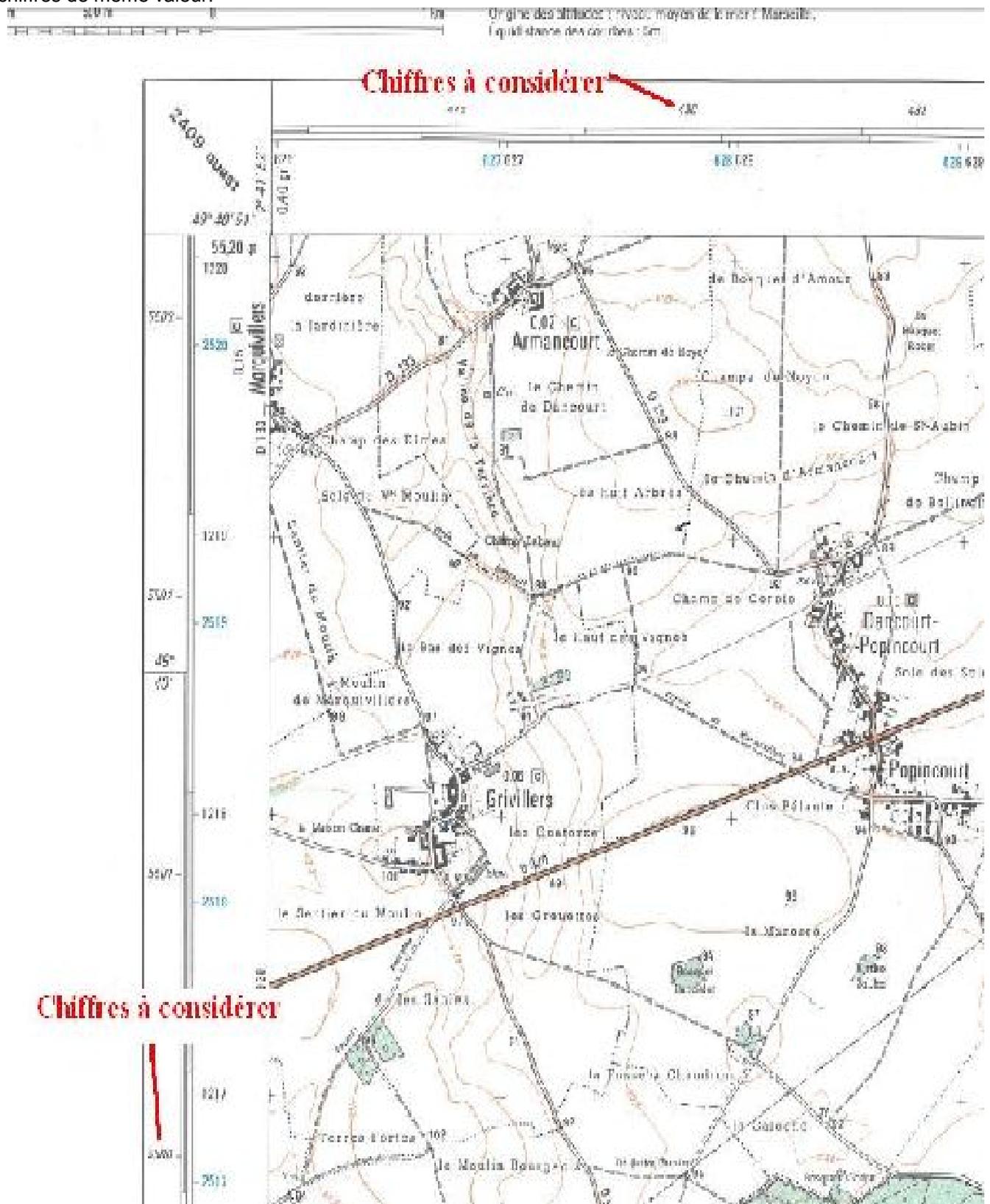
Une carte proposant la délimitation des carrés de la région est annexée à la présente circulaire.

Les carrés peuvent être tracés précisément sur les cartes au 1/25 000 ème et au 1/50 000 ème de l'Institut Géographique National (IGN).

Sur les cartes IGN de la série bleue (1/25 000 ème) récentes (compatible GPS) des carrés d'un kilomètre de côtes sont matérialisés en bleu. Pour déterminer les carrés 10x10 km, il faut se référer aux chiffres les plus extérieurs qui sont en haut et en bas du carré et d'est en ouest, chiffre de l'ordre de la centaine (GPS 400, GPS 410, GPS 420...) et à gauche et à droite du Nord au Sud, chiffre de l'ordre du millier (GPS 5540, GPS 5550, GPS 5560...) et prendre les décimales.

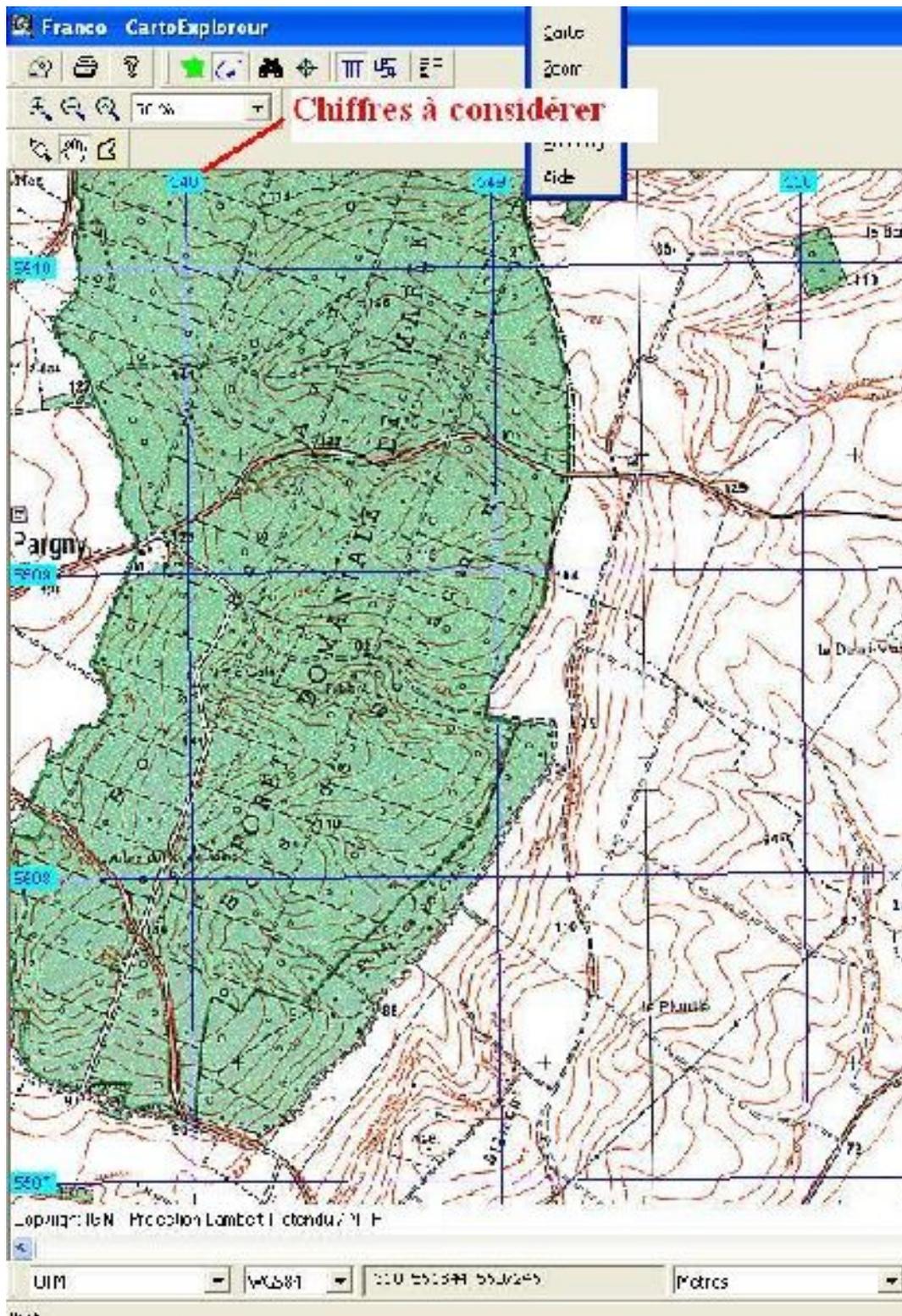


Sur les anciennes cartes au 1/25 000 ème et les cartes au 1/50 000ème, les carrés ne sont pas tracés. Il faut donc le faire en s'appuyant sur les mêmes chiffres que ceux présents sur le type de carte précédent et situés sur l'extérieur de l'encadré de la carte. En prenant une grande règle, il faut simplement tracer des traits entre les chiffres de même valeur.



Sur une carte au 1/25 000 ème les carrés font 40 cm de côté et sur une carte au 1/50 000ème, 20 cm. Aussi, ils sont plus faciles à tracer sur ces dernières et surtout au moins deux sont entiers sur chaque carte.

Si vous disposez de Carto ou Photo Exploreur de l'Institut Géographique National, il vous suffit de sélectionner l'apparition de grille puis de choisir dans les volets sous la carte :



Pour le Choix du type de coordonnées : UTM et pour le Choix du système géodésique associé aux coordonnées : WGS84

Sur le serveur de Picardie Nature, <http://elliott.picardie-nature.org/~nicolas/l93/> la carte de la Picardie est disponible avec le maillage atlas qui se superpose sur les photographies aériennes ou hybride. Au centre de chaque maille vous pouvez cliquer pour obtenir les coordonnées du carré correspondant. Vous pouvez imprimer une vue de votre carré.

Une carte de Picardie avec les différents carrés et leurs coordonnées est jointe à cette circulaire.

Par ailleurs, nous devrions prochainement être en mesure d'envoyer aux participants des tirages papier des cartes des carrés.

Un observateur principal par carré et une inscription indispensable

Pour organiser au mieux la couverture des carrés, il est proposé de nommer un observateur principal de carré. Cet observateur s'engage à assurer les prospections nécessaires, à organiser le cas échéant le passage d'autres observateurs, voire si cela est nécessaire à faire la synthèse des observations réalisées.

Les carrés seront attribués par la coordination et dans le cas où plusieurs personnes seront en lice un tirage au sort devant témoins (Conseil d'Administration ou bureau de l'association) sera assuré.

Naturellement, un carré ne sera pas une zone d'observation réservée et des contributions extérieures pourront être intégrées. Cependant, il faut rappeler que l'important est de visiter un maximum de carrés et donc de focaliser son énergie sur de nouveaux carrés, plutôt que de repasser trop fréquemment sur le même.

Pour les carrés qui n'ont pas de responsable, les observateurs qui y conduiraient des observations de façon ponctuelle sont invités à transmettre leurs observations selon la méthodologie proposée.

Pour vous inscrire, nous vous demandons d'envoyer rapidement un email ou par courrier le coupon de la liste des carrés que vous envisagez de prospector. Elle doit comprendre ceux que vous visiterez au cours des 3 années, en sachant qu'ils devront l'être tous dès 2009 pour assurer au minimum le recensement des couples des espèces rares et menacées programmé cette année là.

Naturellement, si pour une raison ou une autre vous ne pouvez pas assurer des prospections suffisantes, nous ne vous en tiendrons pas rigueur, l'important sera de prévenir dans les meilleurs délais.

A contrario si à l'issue de la saison, vous souhaitez assurer le suivi d'un ou plusieurs autres carrés ; dans la mesure où certains seront sans « observateur principal », il vous sera naturellement possible de le faire.

Organiser et conduire vos prospections

Les prospections doivent être organisées de façon à assurer l'inventaire des espèces présentes sur le carré en déterminant leur niveau de certitude de reproduction puis un décompte ou une estimation de leurs effectifs. Pour ce dénombrement, deux catégories d'espèces sont distinguées avec pour chacune une approche différente :

- les espèces rares et/ou menacées
- les espèces communes

Les espèces rares et/ou menacées dont les effectifs sont à dénombrer

Pour ces espèces, le recensement de la totalité des couples et/ou des chanteurs (selon le caractère discret de l'espèce) présents devra être assuré selon la méthodologie adaptée (repassé, sortie nocturne, séance d'écoute...). Des éléments relatifs à la phénologie, aux milieux utilisés et aux modalités de recherche figurent en annexe.

Il s'agira ainsi de pouvoir déterminer le nombre de couples et/ou de chanteurs par carré. Leur dénombrement devra être assuré au cours d'une même saison selon le calendrier proposé ci-après.

Pour ces espèces, le milieu de nidification (territoire) devra être déterminé en utilisant la typologie Corine Biotope qui figure en annexe.

Les espèces concernées présentes ou susceptibles de l'être en Picardie sont les suivantes. En gras celles qui doivent être recensées dans le cadre du protocole national. Les autres sont celles proposées par Picardie Nature.

Cygne tuberculé *Cygnus olor*
 Cygne noir *Cygnus atratus*
 Oie cendrée *Anser anser*
 Bernache du Canada *Branta canadensis*
 Oulette d'Egypte *Alopochen aegyptiaca*
 Tadome de Belon *Tadorna tadorna*

Canard carolin *Aix sponsa*
 Canard chipeau *Anas strepera*
 Sarcelle d'hiver *Anas crecca*
 Canard mandarin *Aix galericulata*
 Canard pilet *Anas acuta*
 Sarcelle d'été *Anas querquedula*

Canard souchet *Anas clypeata*
 Nette rousse *Netta rufina*
 Fuligule milouin *Aythya ferina*
 Fuligule morillon *Aythya fuligula*

Gélinotte des bois *Bonasa bonasia*
 Faisan vénéré *Syrnaticus reevesii*

Grèbe huppé *Podiceps cristatus*
 Grèbe à cou noir *Podiceps nigricollis*
 Grèbe castagneux *Tachybaptus ruficollis*

Fulmar boréal *Fulmaris glacialis*

Grand Cormoran *Phalacrocorax carbo*

Butor étoilé *Botaurus stellaris* (chanteur)
Blongios nain *Ixobrychus minutus* (chanteur/couple)

Bihoreau gris *Nycticorax nycticorax*
Héron garde-boeufs *Bubulcus ibis*

Aigrette garzette *Egretta garzetta*
Grande Aigrette *Casmerodius albus*
Héron cendré *Ardea cinerea*
Héron pourpré *Ardea purpurea*

Cigogne noire *Ciconia nigra*
Cigogne blanche *Ciconia ciconia*
Spatule blanche *Platalea leucorodia*

Bondrée apivore *Pernis apivorus*
Balbuzard pêcheur *Pandion haliaetus*
Milan noir *Milvus migrans*
Milan royal *Milvus milvus*
Circaète Jean-le-Blanc *Circaetus gallicus*
Busard des roseaux *Circus aeruginosus*
Busard cendré *Circus pygargus*
Busard Saint-Martin *Circus cyaneus*
Autour des palombes *Accipiter gentilis*
Balbuzard pêcheur *Pandion haliaetus*
Faucon pèlerin *Falco peregrinus*

Marouette ponctuée *Porzana porzana*
Marouette poussin *Porzana parva*
Marouette de Baillon *Porzana pusilla*
Râle des genêts *Crex crex*
Outarde canepetière *Tetrax tetrax*

Huitrier pie *Haematopus ostralegus*
Echasse blanche *Himantopus himantopus*
Avocette élégante *Recurvirostra avosetta*
Oedicnème criard *Burhinus oedicnemus*

Petit Gravelot *Charadrius dubius*
Grand Gravelot *Charadrius hiaticula*
Gravelot à collier interrompu *Charadrius alexandrinus*
Vanneau huppé *Vanellus vanellus*
Combattant varié *Philomachus pugnax*
Bécassine des marais *Gallinago gallinago*
Bécasse des bois *Scolopax rusticola*
Barge à queue noire *Limosa limosa*
Courlis cendré *Numenius arquata*
Chevalier gambette *Tringa totanus*
Chevalier guignette *Actitis hypoleucos*

Mouette mélanocéphale *Larus melanocephalus*
Mouette rieuse *Larus ridibundus*
Goéland cendré *Larus canus*
Goéland leucophaea *Larus michaelis*
Goéland marin *Larus marinus*
Goéland brun *Larus fuscus*
Goéland argenté *Larus argentatus*

Sterne naine *Sterna albifrons*
Sterne caugek *Sterna sandvicensis*
Sterne pierregarin *Sterna hirundo*

Perruche à collier *Psittacula krameri*

Grand-duc d'Europe *Bubo bubo*
Petit-duc scops *Otus scops*
Chevêche d'Athéna *Athene noctua*
Hibou des marais *Asio flammeus*

Engoulevent d'Europe *Caprimulgus europaeus*
Martin-pêcheur d'Europe *Alcedo atthis*
Guêpier d'Europe *Merops apiaster*
Huppe fasciée *Upupa epops*

Torcol *Jynx torquilla*
Pic noir *Dryocopus martius*
Pic mar *Dendrocopos medius*
Pic épichette *Dendrocopos minor*

Cochevis huppé *Galerida cristata*
Alouette lulu *Lullula arborea*

Hirondelle de rivage *Riparia riparia*

Pipit rousseline *Anthus campestris*
Bergeronnette des ruisseaux *Motacilla cinerea*

Cincla plongeur *Cinclus cinclus*

Gorgebleue à miroir blanc *Luscinia svecica cyanecula*
Rougequeue à front blanc *Phoenicurus phoenicurus*
Tarier des prés *Saxicola rubetra*
Tarier pâtre *Saxicola torquata*
Traquet motteux *Oenanthe oenanthe*
Grive litorne *Turdus pilaris*

Bouscarle de Cetti *Cettia cetti*
Cisticole des joncs *Cisticola juncidis*
Locustelle lusciniôide *Locustella luscinioides*
Rousserolle turdoïde *Acrocephalus arundinaceus*
Hypolaïs ictérine *Hippolais icterina*
Pouillot de Bonelli *Phylloscopus bonelli*
Pouillot siffleur *Phylloscopus sibilatrix*

Gobemouche noir *Ficedula hypoleuca*

Panure à moustaches *Panurus biarmicus*
Rémiz penduline *Remiz pendulinus*
Grimpereau des bois *Certhia familiaris*

Loriot d'Europe *Oriolus oriolus*

Pie-grièche écorcheur *Lanius collurio*
Pie-grièche grise *Lanius excubitor*
Pie-grièche à tête rousse *Lanius senator*

Choucas des tours *Corvus monedula*
Corbeau freux *Corvus frugilegus*

Moineau friquet *Passer montanus*
Sizerin flammé *Carduelis flammula*
Bec-croisé des sapins *Loxia curvirostra*
Bruant zizi *Emberiza cirlus*

Les espèces dites « communes » dont les effectifs sont à estimer

Pour ces espèces, il est demandé d'assurer une estimation du nombre de couples et/ou chanteurs présents et de produire une fourchette de l'effectif qui devra impérativement s'intégrer dans les fourchettes nationales soient

I : 1-9 ; II : 10/99 ; III : 100/999 ; IV > 1000.

Il est proposé pour les personnes ayant des difficultés pour estimer précisément, il est demandé d'au minimum utiliser l'échelle suivante :

Ia : 1/5, Ib : 6/9 -
 IIa : 10/24, IIb : 25/49, IIc : 50/74, IId : 75/99 -
 IIIa : 100/249, IIIb : 250/499, IIIc : 500/749, IIId : 750/999
 IVa : > 1000/1249, IVb : 1250/1499, > 1500

Dans cette catégorie, les espèces à grand territoire ou considérées comme rares localement peuvent être dénombrées et les effectifs transmis. Dans ce cas, au moment du rendu d'information, il vous suffira de préciser que le dénombrement est jugé exhaustif. C'est l'observateur qui décide ou non d'évaluer précisément telle ou telle espèce. Les espèces concernées pourraient être les rapaces (Buse variable *Buteo buteo*, Faucon crécerelle *Falco tinnunculus*, Epervier d'Europe *Accipiter nisus*, Faucon hobereau *Falco subbuteo*, Fauvette babillarde *Sylvia curruca*, Foulque macroule *Fulica atra*, Râle d'eau *Rallus aquaticus*, Pigeon colombin *Columba oenas*, Mésange boréale *Parus montanus*, Gros-bec casse-noyaux *Coccothraustes coccothraustes...*).

Les observateurs qui souhaitent s'appuyer sur un échantillonnage pour assurer cette estimation peuvent prendre en compte une portion d'espace de surface connue et de la forme d'une bande. Elle devra être occupée par un même milieu homogène et sera visitée au minimum 3 fois au cours la saison (avril, mai, juin). A chaque visite, l'observateur dénumbrera le nombre de couples ou mâles cantonnés en les cartographiant sur un support papier qu'il aura préparé au préalable. Au final, il estimera une densité pour chaque espèce nicheuse. Comme pour chaque carré, il sera possible de connaître les surfaces exactes de chaque grand type de milieu. L'extrapolation des densités obtenues aux surfaces de milieux donnera une hypothèse de nombre de couples. Il sera alors possible d'évaluer de façon plus fiable les effectifs présents sur le carré.

La typologie de milieux utilisée est Corine Land Cover dont la description des différentes catégories figure en annexe.

Pour chaque carré, il est suggéré d'échantillonner les différents milieux présents sur des bandes d'au moins :
 - 500 mètres sur 100 mètres de côté soit 5 ha en milieu fermé (bois, zone urbaine...)
 - 500 mètres sur 200 mètres de côté soit 10 ha (champs, marais, prairie...)
 en passant au minimum 10 à 15 minutes par mois de mars à juin, 3 à 4 passages dans la saison.

L'observateur devra cartographier les contacts sur un support papier.

Les milieux à échantillonner seront à déterminer en examinant la carte IGN du carré voir la photo aérienne sur Google Earth ou Géoportail d'IGN selon les catégories suivantes :

Zone urbaine : - zone industrielle et commerciale (12) - zone résidentielles, pavillonnaire(112) - hypercentre (111) - grands espaces verts (14)	Zone boisée : - conifère (312) - feuillus (311) - boisements alluviaux (311) - zones arbustives (322)
Zone agricole : - grande culture (21) - ensemble prairial ouvert et bocage (231) - vergers septentrionaux (222) - vignoble (221)	Zone humide - marais intérieur, roselières, mégaphobiaie (411) - prairies Surfaces en eau - cours d'eau (511) - plan d'eau avec rives (bandes de 5 mètres?) (512)
	Divers - dunes blanches (331)

Ainsi, pour chaque milieu en moyenne, ce seraient 6 à 10 bandes qui devraient être suivies.

Préparer et planifier ses prospections

En vue d'assurer les séances d'observations, dans les meilleures conditions, nous vous proposons de :

lire les consignes plusieurs fois et ne pas hésiter à poser des questions si les explications ne sont pas assez claires
 prendre connaissance du recensement des espèces rares et/ou menacées à recenser plus particulièrement au cours de l'année en cours
 consulter le calendrier des dénombrements concertés et autres prospections réalisées en commun que nous vous proposerons pour donner un coup de main (de jumelles plutôt)
 examiner la carte ou la photo aérienne de votre ou vos carrés pour visualiser les différents types de milieu présents et leur répartition, les accès aux principaux sites...
 sur papier libre dresser la liste des types de milieux et la conserver comme « pense bête »
 localiser sur un fond de carré les observations des cantons que vous avez réalisées ou dont vous avez connaissance d'espèces rare et/ou menacés pour y passer en saison
 établir un planning de prospections qui tiendra compte des consignes données pour le recensement des espèces rares et/ou menacées concernées et votre liste de milieux. Il pourra être établi sous la forme d'une liste de sites à visiter par décade avec les heures de visite à privilégier
 préparer les tirages sur papier de la carte de votre secteur qui vous permettra lors de chaque visite de consigner vos observations
 si vous optez pour le suivi de bandes de milieux pour estimer les espèces communes, préparez vos supports de relevé. Ils pourront prendre la forme d'une copie de photo aérienne (voir ci-après) ou d'un extrait de la carte au 1/25 000.

Pour un carré, il faut une bande par grand type de milieu présent sur le carré en utilisant la typologie présentée précédemment.

Rappelons qu'elle doit faire 500 mètres de long et 100 mètres de large en milieu fermé et 200 mètres en milieu ouvert. Pour les délimiter, vous référer à la photo aérienne de votre carré (Geoportail, Google Earth, Photoexplorer), à la carte au 1/25 000 ème et à votre connaissance du carré. Dans un secteur où le milieu est homogène, chercher un cheminement d'au moins 500 mètres (rue, chemin au milieu des champs, layons forestier) le traversant, déterminer ses deux extrémités puis tracer la bande en prenant 50 mètres ou 100 mètres de part et d'autre de ce chemin. Dans le cas où vous utiliseriez une carte au 1/25 000, nous vous conseillons de prendre des repères que vous retrouverez sur le terrain pour mieux apprécier les distances.

préparer votre matériel de repasse. Pour plusieurs espèces, c'est un moyen efficace et essentiel pour localiser les couples ou mâles cantonnés. Pour d'éventuels conseils à ce sujet, n'hésitez pas à nous contacter.

Faire un tirage pour l'emporter sur le terrain de la typologie Corine Biotope, voire des critères pour évaluer le niveau de certitude de nidification.

Pour obtenir un tirage papier d'un fond de photo aérienne pour y marquer une bande, se rendre sur le site de Google Earth et zoomer sur la zone choisie pour la bande. Ensuite, il faut aller dans l'onglet « affichage » puis cliquer sur « légende ». Si cette dernière n'apparaît pas en kilomètres, il faut aller dans « outils », puis « Vue 3D » et dans la cartouche « élévation » sélectionner « mètre, kilomètre ». Revenir ensuite sur l'image, jouer avec le zoom pour obtenir une échelle proche de 125 mètres (qui vous permettra d'avoir un tirage sur un A4). Sur le tirage que vous obtiendrez, cette distance correspondra à 6,8 cm. Ensuite, il faut imprimer, pour cela cliquer à la suite sur l'icône « imprimante » puis écran 1440x798, puis « imprimer », puis « préférences », puis « finition », sélectionner « paysage » et enfin lancer l'impression. Vous pouvez imprimer le nombre d'exemplaires dont vous aurez besoin pour la saison ou enregistrer l'image sur un fichier.

Pour tracer vos bandes, rien de plus simple, il vous suffit de déterminer le nombre de centimètres que représente la largeur de la bande puis de la marquer à partir du chemin d'accès.

Relever les informations sur le terrain

Nous vous conseillons de noter sur votre carnet ou tout autre support la date, les conditions météorologiques puis l'heure de début de vos observations et la durée. Il s'agit ainsi de pouvoir comptabiliser le nombre d'heures passées sur le carré. Cette information servira à déterminer le niveau de prospection au moyen de 4 classes catégorisant le temps passé.

Classes	Total Nb heures/homme
A:	< 20
B:	20 < < 40
C:	40 < < 60
D:	> 60

Ensuite, nous vous recommandons de noter sur un fond de carte papier l'ensemble des contacts, au minimum ceux des espèces rares et/ou menacées et les autres espèces dont vous pensez pouvoir évaluer précisément le nombre de couples, que vous aurez au cours de la séance. Les données négatives sont aussi importantes, notamment les points d'écoute ou d'observation prolongés mais aussi les points de repasse restés sans suite. Il est essentiel de relever les chanteurs, couples, familles... vus simultanément.

Vous pouvez par exemple souligner l'abréviation de l'espèce pour indiquer que l'oiseau est chanteur, joindre par un trait en pointillé deux chanteurs entendus en même temps ...

Le comportement des oiseaux devra être observé et noté méticuleusement afin de déterminer le niveau de certitude de la reproduction. La grille de correspondance est la suivante :

Critères retenus pour l'évaluation du statut de reproduction (Codes EBCC)

Nidification possible

01 – espèce observée durant la saison de reproduction dans un habitat favorable à la nidification

02 – mâle chanteur (ou cris de nidification) en période de reproduction

Nidification probable

03 – couple observé dans un habitat favorable durant la saison de reproduction

04 – territoire permanent présumé en fonction de l'observation de comportements territoriaux ou de l'observation à 8 jours d'intervalle au moins d'un individu au même endroit

05 – parades nuptiales

06 – fréquentation d'un site de nid potentiel

07 – signes ou cri d'inquiétude d'un individu adulte

08 – présence de plaques incubatrices

09 – construction d'un nid, creusement d'une cavité

Nidification certaine

10 – adulte feignant une blessure ou cherchant à détourner l'attention

11 – nid utilisé récemment ou coquille vide (oeuf pondu pendant l'enquête)

12 – jeunes fraîchement envolés (espèces nidicoles) ou poussins (espèces nidifuges)

13 – adulte entrant ou quittant un site de nid laissant supposer un nid occupé (incluant les nids situés trop haut ou les cavités et nichoirs, le contenu du nid n'ayant pu être examiné) ou adulte en train de couvrir.

14 – adulte transportant des sacs fécaux ou de la nourriture pour les jeunes

15 – nid avec oeuf(s)

16 – nid avec jeune(s) (vu ou entendu)

Nous vous invitons également à noter le milieu de nidification (environs du lieu où se trouve le chanteur, le couple) pour les espèces rares et/ou menacées en vous appuyant sur la typologie Corine qui est détaillée en annexe.

Moyens d'échange d'informations sur l'organisation technique

Une liste de discussion internet régionale pourrait être mise en place de façon à répondre à l'ensemble des interrogations et une synthèse papier sera régulièrement envoyée aux personnes qui ne sont pas sur le web sous la forme de circulaires. La prochaine comprendra les modalités de renvoi des informations et un guide méthodologique.

Renvoi des informations

Les modalités sont en cours de finalisation et feront l'objet d'une lettre circulaire (attente des consignes nationales par la LPO).

Calendrier des recensements de certaines espèces rares et/ou menacées

Il s'agit pour certaines espèces d'assurer le dénombrement des couples ou mâles cantonnés sur une période plus courte que 3 années, généralement une saison pour réaliser un instantané et s'affranchir des variations inter-annuelles des populations.

Pour les autres, les évaluations d'effectifs seront basées sur les observations réalisées au cours des trois années.

Le programme 2009 est ferme et définitif alors que celui des autres années évoluera en fonction du retour d'information et des échanges que nous pourrons avoir à ce sujet, notamment lors de la prochaine réunion du réseau.

Important, les priorités 2009

- dans le cadre du recensement des oiseaux marins nicheurs : le recensement exhaustif des couples d'oiseaux marins doit être assuré dès 2009. Les espèces concernées sont : Fulmar boréal *Fulmaris glacialis*, Grand Cormoran *Phalacrocorax carbo*, Mouette mélanocéphale *Larus melanocephalus*, Mouette rieuse *Larus*

ridibundus , Goéland cendré *Larus canus* , Goéland leucophée *Larus michaelis* , Goéland marin *Larus marinus* , Goéland brun *Larus fuscus* , Goéland argenté *Larus argentatus*, Sterne naine *Sterna albifrons* , Sterne caugek *Sterna sandvicensis* et Sterne pierregarin *Sterna hirundo*.

- les limicoles nicheurs sur les zones humides : Huitrier pie *Haematopus ostralegus* , Echasse blanche *Himantopus himantopus* , Avocette élégante *Recurvirostra avosetta*, Petit Gravelot *Charadrius dubius*, Grand Gravelot *Charadrius hiaticula* , Gravelot à collier interrompu *Charadrius alexandrinus* , Vanneau huppé *Vanellus vanellus*, Combattant varié *Philomachus pugnax* , Bécassine des marais *Gallinago gallinago*, Barge à queue noire *Limosa limosa* , Courlis cendré *Numenius arquata* , Chevalier gambette *Tringa totanus* , Chevalier guignette *Actitis hypoleucos*

Pour ces deux ensembles, des observations réalisées en 2010 pourront être pris en compte mais il est primordial de faire le nécessaire pour assurer le comptage dès 2009.

- les couples nicheurs de Grand Cormoran *Phalacrocorax carbo* dans le cadre d'une enquête nationale
 - les chanteurs de Grand Butor *Botaurus stellaris* dans le cadre d'une enquête régionale, avec lui deux espèces de passereaux et les marouettes qui fréquentent des milieux proches voire les mêmes sites : Marouettes *Porzana sp.*, Locustelle lusciniôide *Locustella luscinioides*, Panure à moustaches *Panurus biarmicus*
 - les couples de Pie-grièche grise *Lanius excubitor* dans le cadre d'une enquête nationale
 - les chanteurs de Râle de Genêt *Crex crex* dans le cadre d'une enquête nationale
 - l'Alouette lulu *Lullula arborea*
 - Pipit rousseline *Anthus campestris*
 - Traquet motteux *Oenanthe oenanthe*
 - la Gorgebleue *Luscinia svecica cyanecula* (sur deux années)
 - la Cisticole des jons *Cisticola juncidis*
 - Pouillot de Bonelli *Phylloscopus bonelli*
- les Pics et autres espèces de l'annexe 1 de la Forêt Domaniale de Saint-Gobain et Coucy-Basse dans le cadre d'une enquête régionale.

Les priorités 2010

- les anatidés (Cygne, canards, fuligule) *Cygnus*, *Tadorna*, *Anas*, *Netta*, *Aythya*
- les Grèbes huppé *Podiceps cristatus* et à cou noir *Podiceps nigricollis*
- le Blongios nain *Ixobrychus minutus*
- le Héron pourpré *Ardea purpurea*
- le Busard des roseaux *Circus aeruginosus*
- la Bouscarle de Cetti *Cettia cetti*
- la Rousserolle turdoïde *Acrocephalus arundinaceus*
- la Gorgebleue *Luscinia svecica cyanecula*
- Hypolaïs ictérine *Hypolaïs icterina*

Les priorités 2011

Pour une partie de ces espèces, notamment celles qui sont coloniales il est conseillé de les chercher au cours des deux années précédentes mais de passer sur l'ensemble des sites au cours de l'année 2011 de façon à les dénombrer toutes simultanément.

- la Gélinotte des bois *Bonassia bonassia*
- les Hérons arboricoles et Grands échassiers (Bihoreau gris *Nycticorax nycticorax*, Héron garde-boeufs *Bubulcus ibis*, Aigrette garzette *Egretta garzetta*, Grande Aigrette *Casmerodius albus*, Héron cendré *Ardea cinerea* , Cigogne noire *Ciconia nigra* , Cigogne blanche *Ciconia ciconia*, Spatule blanche *Platalea leucorodia*)
- la Bondrée apivore *Pernis apivorus*
- le Busards gris *Circus cyaneus/pygargus*.
- l'Oedicnème criard *Burhinus oedicnemus*
- l'Engoulevent d'Europe *Caprimulgus europaeus*
- le Guêpier d'Europe *Merops apiaster*
- la Huppe fasciée *Uppupa epops*
- le Cochevis huppé *Galerida cristata*
- le Tarier d'Europe *Saxicola rubetra*
- la Grive litorne *Turdus pilaris*
- Corbeau freux *Corvus frugilegus*
- Choucas des tous *Corvus monedula*

Les dénombrements des chanteurs de Grimpereau des bois *Certhia familiaris* et Gobemouche noir *Ficedula hypoleuca* seront à organiser par massif, à voir dès 2010 (?).

Contacts

Envoyer toute demande et votre inscription par email à Laurent GAVORY laurent.gavory@club-internet.fr avec une copie à Sébastien LEGRIS sebastien.legris@picardie-nature.org

Elles peuvent être également envoyées par courrier à l'adresse de Picardie Nature.

Remplissage du coupon réponse avec vos coordonnées et numéro(s) de carré(s) atlas pris en charge

Nom Prénom
 Adresse
 Tel email

S'engage à assurer le recensement des oiseaux nicheurs sur les carrés pour les années 2009 à 2011 :

Picardie Nature
 Adresse postale: BP 50835 -80008 Amiens Cedex

Laurent GAVORY
 responsable du réseau « avifaune »
laurent.gavory@club-internet.fr

Annexes

Typologie Corine Land Cover

Voici la description des différents types de milieux concernés

1 Territoires artificialisés

1.1 Zones urbanisées

1.1.1 Tissu urbain continu

Espaces structurés par des bâtiments. Les bâtiments, la voirie et les surfaces artificiellement recouvertes couvrent la quasi-totalité du sol. La végétation non linéaire et le sol nu sont exceptionnels.

1.1.2 Tissu urbain discontinu

Espaces structurés par des bâtiments. Les bâtiments, la voirie et les surfaces artificiellement recouvertes coexistent avec des surfaces végétalisées et du sol nu, qui occupent de manière discontinue des surfaces non négligeables.

1.2 Zones industrielles ou commerciales et réseaux de communication

1.2.1 Zones industrielles ou commerciales

Zones recouvertes artificiellement (zones cimentées, goudronnées, asphaltées ou stabilisées : terre battue, par exemple), sans végétation occupant la majeure partie du sol. Ces zones comprennent aussi des bâtiments et / ou de la végétation.

1.2.2 Réseaux routier et ferroviaire et espaces

associés

Autoroutes, voies ferrées, y compris les surfaces annexes (gares, quais, remblais). Largeur minimale prise en compte : 100 m.

1.2.3 Zones portuaires

Infrastructures des zones portuaires, y compris les quais, les chantiers navals et les ports de plaisance.

1.2.4 Aéroports

Infrastructures des aéroports : pistes, bâtiments et surfaces associées.

1.3 Mines, décharges et chantiers

1.3.1 Extraction de matériaux

Extraction de matériaux à ciel ouvert (sablères, carrières) ou d'autres matériaux (mines à ciel ouvert). Y compris gravières sous eau, à l'exception toutefois des extractions dans le lit des rivières.

1.3.2 Décharges

Décharges et dépôts des mines, des industries ou des collectivités publiques.

1.3.3 Chantiers

Espaces en construction, excavations et sols remaniés.

1.4 Espaces verts artificialisés, non agricoles

1.4.1 Espaces verts urbains

Espaces végétalisés inclus dans le tissu urbain. Y compris parcs urbains et cimetières avec végétation.

1.4.2 Equipements sportifs et de loisirs

Infrastructures des terrains de camping, des terrains de sport, des parcs de loisirs, des golfs, des hippodromes... y compris les parcs aménagés non inclus dans le tissu urbain.

2 Territoires agricoles

2.1 Terres arables

2.1.1 Terres arables hors périmètres d'irrigation

Céréales, légumineuses de plein champ, cultures fourragères, plantes sarclées et jachères. Y compris les cultures florales, forestières (pépinières) et légumières (maraîchage) de plein champ, sous serre et sous plastique, ainsi que les plantes médicinales, aromatiques et condimentaires. Non compris les prairies.

2.1.2 Périmètres irrigués en permanence

Cultures irriguées en permanence ou périodiquement, grâce à une infrastructure permanente (canal d'irrigation). Une grande partie de ces cultures ne pourrait pas être cultivée sans l'apport artificiel d'eau. Non compris les surfaces irriguées occasionnellement.

5

2.2 Cultures permanentes

2.2.1 Vignobles

Surfaces plantées de vignes.

2.2.2 Vergers et petits fruits

Parcelles plantées d'arbres fruitiers ou d'arbustes fruitiers : cultures pures ou mélange d'espèces fruitières, arbres fruitiers en association avec des surfaces toujours en herbe. Y compris les châtaigneraies et les noiseraies.

2.3 Prairies

2.3.1 Prairies

Surfaces enherbées denses de composition floristique composées principalement de graminacées, non incluses dans un assolement. Principalement pâturées, mais dont le fourrage peut être récolté mécaniquement. Y compris des zones avec haies (bocages).

2.4 Zones agricoles hétérogènes

2.4.1 Cultures annuelles associées aux cultures

permanentes

Cultures temporaires (terres arables ou prairies) en association avec des cultures permanentes sur les mêmes parcelles.

2.4.2 Systèmes culturaux et parcellaires complexes

Juxtaposition de petites parcelles de cultures annuelles diversifiées, de prairies et / ou de cultures permanentes complexes.

2.4.3 Surfaces essentiellement agricoles,

interrompues par des espaces naturels importants

Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par de la végétation naturelle.

2.4.4 Territoires agroforestiers

Cultures annuelles ou pâturages sous couvert arboré composé d'espèces forestières.

3 Forêts et milieux semi-naturels

3.1 Forêts

3.1.1 Forêts de feuillus

Formations végétales principalement constituées par des arbres, mais aussi par des buissons et arbustes, où dominant les espèces forestières feuillues.

3.1.2 Forêts de conifères

Formations végétales principalement constituées par des arbres, mais aussi par des buissons et arbustes, où dominant les espèces forestières de conifères.

3.1.3 Forêts mélangées

Formations végétales principalement constituées par des arbres, mais aussi par des buissons et arbustes, où ni les feuillus ni les conifères ne dominant.

3.2 Milieux à végétation arbustive et/ou herbacée

3.2.1 Pelouses et pâturages naturels

Herbages de faible productivité. Souvent situés dans des zones accidentées. Peuvent comporter des surfaces rocheuses, des ronces et des broussailles.

3.2.2 Landes et broussailles

Formations végétales basses et fermées, composées principalement de buissons, d'arbustes et de plantes herbacées (bruyères, ronces, genêts, ajoncs, cytises, etc.)

3.2.4 Forêts et végétation arbustive en mutation

Végétation arbustive ou herbacée avec arbres épars. Formations pouvant résulter de la dégradation de la forêt ou d'une re-colonisation / régénération par la forêt.

6

3.3 Espaces ouverts, sans ou avec peu de végétation

3.3.1 Plages, dunes et sables

Les plages, les dunes et les étendues de sable ou de galets du milieu littoral et continental, y compris les lits mineurs des rivières à régime torrentiel.

3.3.2 Roches nues

Éboulis, falaises, rochers, affleurements.

3.3.3. Végétation clairsemée

Comprend les steppes, toundras et "bad lands" (zones sèches avec peu de végétation et présence de roches nues). Végétation éparse de haute altitude.

3.3.4. Zones incendiées

Zones affectées par des incendies récents. Les matériaux carbonisés étant encore présents.

4 Zones Humides

4.1 Zones humides intérieures

4.1.1. Marais intérieurs

Terres basses généralement inondées en hiver et plus ou moins saturées d'eau en toutes saisons.

4.1.2. Tourbières

Terrains spongieux humides dont le sol est constitué principalement de mousses et de matières végétales décomposées. Tourbières exploitées ou non.

4.2 Zones humides maritimes

4.2.1. Marais maritimes

Terres basses avec végétation, situées au-dessus du niveau de marée haute, susceptibles cependant d'être inondées par les eaux de mer. Souvent en voie de colmatage, colonisées petit à petit par des plantes halophiles (vivant en milieu salé).

4.2.3. Zones intertidales

Étendues de vase, de sable ou de rochers généralement sans végétation, comprises entre le niveau des hautes et des basses eaux.

5 Surfaces en eau

5.1 Eaux continentales

5.1.1. Cours et voies d'eau

Cours d'eau naturels ou artificiels qui servent de chenal d'écoulement des eaux. Y compris les canaux. Largeur minimale de prise en compte : 100 m.

5.1.2. Plans d'eau

Étendues d'eau, naturelles ou artificielles, de plus de 25 hectares.

5.2 Eaux maritimes

5.2.1. Lagunes littorales

Étendues d'eau salée ou saumâtre sans végétation, séparées de la mer par des avancées de terre ou autres topographies similaires. Ces surfaces en eau peuvent être mises en communication avec la mer à certains endroits ponctuels, soit de façon permanente, soit de façon périodique à certains moments de l'année.

5.2.2. Estuaires

Parties terminales à l'embouchure des fleuves, subissant l'influence des eaux marines.

5.2.3. Mers et océans

Zones au-delà de la limite des plus basses marées.

La Petite Avocette se veut être le lien entre les participants aux activités des réseaux naturalistes de Picardie-Nature. Elle peut donc servir de support à la diffusion de toutes annonces entrant dans ce cadre : n'hésitez pas.

Picardie Nature

B.P. 50835

80 008 AMIENS Cedex 1

Tel : 03.62.72.22.50

Mail : faune@picardie-nature.org
<http://www.picardie-nature.org>